# COMPTE RENDU DE L'A.G. DU CLUB DE GO DE VERSAILLES DU 28 OCTOBRE 2000

### 1. PARTICIPANTS ET QUORUM

Membres présents: Philippe Batailler, Frédéric Chyzak, Daniel Dheaud, Christophe Gentilhomme, André Nemo, Wandrille Sacquépée, Alain Tiano, Michel Zaltzman.

*Membres absents:* Christophe Ansaldi, Nicolas Barotte, Michel Dumont, Jérôme Dumonteil, Éric Kouris, Daniel Magnard, Richard Nadj (arrivé en fin d'A.G.).

Observateurs extérieurs (futurs membres): Damien Doligez, Karim Ouazi, Arnaud Zaltzman.

L'assemblée générale ordinaire se réunit le 28 octobre 2000 à 14 h. Huit membres sur 17 sont présents, aucun absent n'est représenté; le quorum est donc atteint de justesse.

#### 2. RAPPORT MORAL ET RAPPORT FINANCIER

Le président relate les activités du club sur l'exercice 1999/2000 (activités pédagogiques et organisation du tournoi). Hormis l'attente de prestations dues depuis longtemps par Farid Ben Malek, toutes les activités organisées se sont bien déroulées.

Le rapport moral est voté à l'unanimité des présents.

Le trésorier présente la comptabilité du club. Les membres présents émettent des doutes quant à la ventilation de certains chiffres entre les exercices 1998/1999 et 1999/2000.

Le rapport financier est voté à l'unanimité des présents moins une voix, mais une réunion sera organisée pour vérifier la comptabilité, et éventuellement la rectifier.

## 3. ÉLECTION DU BUREAU

Les président, trésorier et secrétaire sortants sont respectivement Michel ZaJtzman, Christophe Gentilhomme et Nicolas Barotte. Le président et le trésorier sont candidats à leur propre succession. Le secrétaire (absent excusé) n'a pas indiqué sa volonté de se représenter; Frédéric Chyzak se présente à sa succession.

Michel ZaJtzman, Christophe Gentilhomme et Frédéric Chyzak sont respectivement élus président, trésorier et secrétaire, à l'unanimité.

### 4. MATÉRIEL

Un inventaire du matériel est fait à l'occasion de l'A.G. Le matériel présent dans l'armoire du club est constitué de

- -10 gobans (19 x 19 en bois),
- -10 jeux de pierres blanches et 8 jeux de pierres noires,
- -3 pendules (2 vieilles, 1 neuve),
- -1 goban mural magnétique et ses pierres noires et blanches,
- -6 petits gobans (9 x 9/13 x 13 en carton jaune),
- -3 petits gobans magnétiques (pierres sans épaisseur),
- -80 exemplaires de numéros divers de la Revue française de go,
- -4 numéros de Go World (84 à 87) sur les 8 (à vérifier) reçus par le club (de 80 à 87).

## 5. ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

L'A.G. demande au président de relancer Farid Ben Malek pour obtenir les prestations non obtenues mais déjà. payées, à savoir deux sessions de cours. Plutôt qu'un commentaire de parties jouées par les membres du club, un cours serait souhaité sur un thème délimité. Les suggestions retenues sont :

-un cours sur les bonnes et mauvaises formes ou sur le décompte rapide et l'évaluation rapide de positions, -un commentaire de parties jouées par Farid Ben Malek lui-même ou sur des parties de professionnels, si possible permettant d'illustrer un thème particulier .

Les cours organisés par les membres du club ont été interrompus à cause des multiples vacances du second semestre. lis devraient reprendre cette année avec des commentaires de parties de professionnels (Michel Zaltzman), une étude de josekis de pince (Wandrille Sacquépée) et la problématique de la fin de partie (Frédéric Chyzak). Le club envisage de contacter les joueurs forts du club (Éric Kouris) pour leur demander leur participation.

La ligue I.D.F. (à savoir Caroline Vandenberghe) devra être prévenue que le club organise des cours. L'A.G. décide le réabonnement à Go World.

#### 6. ORGANISATION DU TOURNOI

Rappelons que l'édition 2000 du tournoi de go de Versailles a bien failli être annulée suite à un cautionne- ment de 10000 F demandé par la ligue I.D.F. pour le prêt de gobans. Le club a demandé la mise à l'ordre du jour de la prochaine A.G. de ligue, de la remise en cause de ce cautionnement. Lors de l'A.G., le président évoque par ailleurs la baisse récente du niveau d'information transmise par la ligue, surtout depuis qu'elle s'est constitué un bureau exécutif. La question du quitus à rendre à la ligue a été soulevée sans qu'une décision définitive ne soit prise.

Le club décide d'attendre la prochaine A.G. de la ligue et l'évolution de la question du cautionnement pour décider de l'organisation d'un tournoi en 2001. Une note sera envoyée par le bureau du club à la ligue, lui demandant: la publication de comptes rendus des réunions de son bureau; la date de sa prochaine A.G.

## 7. COTISATION

La cotisation annuelle au club est maintenue à 50 F (tarif unique). Le bureau ne s'étant pas renseigné du montant de la cotisation ligue, la collecte des cotisations est reportée. Néanmoins, il est convenu de transmettre le maximum de cotisations dès la fin du mois de novembre, sans attendre d'éventuels retardataires.

# 8. CHANGEMENT DES STATUTS

L'ancien secrétaire a fait savoir que les statuts actuels du club prévoient le renouvellement de son bureau tous les trois ans, alors que le club pratique une réélection annuelle. Par ailleurs, l'organisation du tournoi 2000 a suscité des interrogations quant à la responsabilité pénale des représentants du club.

L'A.G. décide la modification des statuts pour ramener le renouvellement du bureau à un renouvellement annuel, ainsi que l'étude, et le cas échéant l'ajout, d'une clause permettant de limiter la responsabilité du club à la responsabilité pénale de sa personne morale, à l'exclusion de celle de ses représentants.

#### 9. RAPPORTS AVEC LE CENTRE SOCIO-CULTUREL

Le centre socio-culturel hébergeant le club reste fermé durant les vacances scolaires. Le centre a proposé d'autoriser le club à pénétrer dans les locaux durant ces périodes en échange de l'encadrement de jeunes en difficulté par des séances de jeux de sociétés. Le président a déjà donné une réponse de principe positive et le directeur du centre attend une position claire pour la fin du mois de novembre. Le débat en A.G. montre des opinions diverses et très marquées: pour certains, il s'agit d'un chantage à refuser catégoriquement, pour d'autres, d'une bonne piste à creuser; la majorité semble douter d'un engagement bénévole suffisant de la part des membres du club (un seul membre étant volontaire à la date de l'A.G.).

La discussion se conclut en constatant que les modalités restent à être discutées (notamment la question de la responsabilité) et qu'il serait maladroit d'engager le club dans un contrat qu'il ne saurait honorer.